

DOCUMENT N°55

Résolution sur la situation au Burundi

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française réunie à Abidjan du 06 au 08 Juillet 1998,

sur proposition de la Commission politique,

ayant pris connaissance de l'évolution de la situation au Burundi,

RÉAFFIRME son extrême préoccupation quant à la situation qui prévaut au Burundi, pays membre de l'AIPLF et de la Francophonie,

DÉPLORE profondément les souffrances dont sont victimes les populations civiles innocentes,

RAPPELLE le bilan positif de la mission qu'elle a menée au Burundi en janvier 1998,

RÉAFFIRME tout son soutien à l'Assemblée nationale du Burundi dans toutes ses composantes,

RÉITÈRE sa conviction profonde que seule la négociation de bonne foi, dans le respect des processus et des institutions démocratiques, et notamment de l'Assemblée nationale Burundaise, peut mener à un règlement acceptable et durable de la crise,

APPUIE sans réserve les initiatives prises pour mettre en place un dialogue intérieur et faire aboutir les négociations d'Arusha,

APPELLE les chefs d'Etat et de gouvernement des pays voisins à lever l'embargo imposé au Burundi et qui désormais n'a plus pour conséquence que d'infliger des souffrances supplémentaires au peuple burundais déjà lourdement éprouvé,

RENOUVELLE sa volonté d'apporter toute l'aide et le soutien possibles afin de faciliter un règlement rapide et satisfaisant du conflit.